

Conseil de gestion du 18 mars 2022

Délibération n°2022-011

Approbation du procès-verbal du conseil de gestion du 07 janvier 2022

- VU le code de l'environnement et notamment ses articles L 334-3 et suivants et R 334-31 et suivants ;
- VU le décret n°2019-1580 du 31 décembre 2019 relatif à l'Office français de la biodiversité ;
- VU le décret n°2011-1269 du 11 octobre 2011 portant création du Parc naturel marin du golfe du Lion ;
- VU l'arrêté conjoint en vigueur du préfet maritime de Méditerranée et du préfet des Pyrénées-Orientales n° 366/2021 du 04 janvier 2022, portant désignation des membres du conseil de gestion du Parc naturel marin du golfe du Lion ;
- VU la délibération 2022-02 du 07 janvier 2022 approuvant la modification du règlement intérieur du Parc naturel marin du golfe du Lion ;
- VU la délibération du 10 octobre 2014 adoptant le plan de gestion du Parc naturel marin du golfe du Lion ;

CONSIDERANT que le quorum est atteint et que le conseil de gestion peut valablement délibérer ;

CONSIDERANT la proposition de procès-verbal du conseil de gestion du 7 janvier 2022 ;

Article 1

Le conseil de gestion du Parc naturel marin du golfe du Lion approuve à l'unanimité le procès-verbal de la session du conseil de gestion du 7 janvier 2022, sans modification.

Article 2

Le Directeur de l'Office français de la biodiversité est chargé de l'application de la présente délibération.

Article 3

La présente délibération sera publiée sur le site internet de l'OFB.

Didier CODORNIUO



Le 1^{er} Vice-Président du conseil de gestion
En charge de l'intérim de la présidence

29^{ème} CONSEIL DE GESTION DU PARC NATUREL MARIN DU GOLFE DU LION

PROCES VERBAL DE SEANCE

Approbation du procès-verbal
du conseil de gestion du 7 janvier 2022

A Argelès-sur-Mer
(Format mixte présentiel / visio-conférence)

Membres participants au conseil de gestion

Présidence du conseil de gestion

- Didier CODORNIU, syndicat mixte chargé de la gestion du parc naturel régional de la Narbonnaise

Catégorie des services de l'État

- Thierry DUCHESNE, représentant le commandant de la zone maritime Méditerranée
- Stéphane PERON, représentant la DIRM
- Laurent SCHEYER, représentant la DREAL Occitanie
- Cyril VANROYE, représentant la DDTM/DML

Catégorie des collectivités territoriales et leurs groupements

- Agnès LANGEVINE, Conseil régional Occitanie
- Hermeline MALHERBE, Conseil départemental des Pyrénées-Orientales
- Francis MORLON, Conseil départemental de l'Aude
- Marc MEDINA – Communauté urbaine Perpignan Méditerranée Métropole
- Huguette PONS, Communauté de communes Albères Côte Vermeille Illibéris
- Marie BRETON, Commune de Leucate
- Alain FERRAND – Commune de Barcarès
- Cécile MARGAIL – Commune de Torreilles
- Stéphane LODA, Commune de Canet en Roussillon
- Katia ROMAGOSA, Commune de Saint Cyprien
- Annie PEZIN – Commune d'Elne
- Antoine PARRA - Commune d'Argelès-sur-Mer
- Jean-Pierre GILLERY – Commune de Collioure
- Gregory MARTY – Commune de Port-Vendres
- Jean-Michel SOLE – Commune de Banyuls-sur-Mer

Catégorie des organisations professionnelles

- Bernard PEREZ – CRPME Occitanie
- Marc ALBERNY, prud'homme de pêche de Saint Laurent de la salanque -le Barcarès
- Manuel MARTINEZ, Prud'homme de pêche de Saint Cyprien – Collioure
- Aude VIVES, Comité départemental du tourisme des Pyrénées Orientales
- François POCH, SNEPL
- Thierry BOUTHORS, Entreprise de plongée de loisirs, proposé par GS3PO
- Guilhem HUBERT – ARMAM
- Serges PALLARES – UVPO

Catégorie organisations d'usagers

- Jean-Claude HODEAU – FNPPSF
- Jean-Marie PEREZ, fédération française des pêcheurs en mer
- Jacques DOUAY- FFV
- Jean-Marie RAY – FNPSA
- Michel ROHEE – GAPAMAR

Catégorie des parcs naturels régionaux, des aires marines protégées, des associations de protection de l'environnement et du patrimoine culturel, et des personnalités qualifiées

- Martine ROLLAND, Gestionnaire de la Réserve naturelle nationale marine de Cerbère-Banyuls
- Jean-Marie MARCASSIN – ASAME

- Aline FIALA – CCN des Pyrénées-Orientales
- Joseph HIARD, Groupement ornithologique du Roussillon
- Bruno VOLAND - Association Charles Flahault
- Yves DESDEVISES - Observatoire Océanologique de Banyuls-sur-Mer
- Maria RUYSSSEN – IFREMER
- Loïc LINARES, centre d'étude et de promotion des activités lagunaires et maritimes
- Philippe LENFANT – UPVD
- Hervé BLANCHARD - UPVD
- Cédric BOHUN, Conservatoire du littoral
- Nathalie REGOND PLANAS, Pays Pyrénées Méditerranée
- Catherine PIANTE – WWW France, coordinatrice MEDPAN

Commissaires du gouvernement

- Amélie CHARDIN – représentante le Préfet maritime de la Méditerranée
- Cyril VANROYE – représentant le Préfet des Pyrénées-Orientales

Invités et accompagnants

- E. FREJEFOND (directeur régional adjoint OFB), M-L LICARI (CD 66); G. CAPRANI (PPM), P. CUVILLIERS (OP du sud), S. FAURE (CC Sud Roussillon), F. CADENE (CD 66); E. VANPEPERSTRATE (La Région), M. TCHEKARIAN (La Région), M. BRICHET (DIRM), S. SOLE (La Région), L. VIDAL (CD 66), MOHA (DIRM), E. BASSINET (CRPM); C. MANAS (commune de Corneilla del Vercol)

Connexion et accueil des participants, Introduction et ouverture de session

Didier CODORNIU, 1^{er} vice-président du Parc ouvre la séance du conseil de gestion en adressant ses vœux pour 2022. Il rappelle qu'il assurera son rôle de 1^{er} vice-président par intérim jusqu'à la prochaine élection du Président du Conseil de gestion ainsi que du renouvellement du Conseil de gestion en juin prochain.

En point d'information, il notifie les mouvements de postes internes avec le départ non renouvelé d'un chargé de mission « qualité de l'eau » compensé en partie à mi-temps par un des agents de terrain (Mme JEAN). Il annonce le recrutement d'une contractuelle sur la planification maritime, Mme FANGET.

Charles LOISEAU vient renforcer l'équipe par convention avec le CRIOBE/CNRS autour des ZPF.

Pauline LAPOSTOLLE, basée sur Marseille, vient aussi en renfort du parc sur les ZPF avec le programme MARHA.

Il remémore les 10 ans du parc ainsi que l'inauguration du nouveau bateau du parc. Il précise pour ceux qui n'ont pas pu participer, que l'ancien président du Parc et 1^{er} vice-président du CD 66, M. Michel MOLY, a été choisi comme parrain de baptême et rappelle toute l'estime qu'il lui porte pour le travail accompli.

Enfin, Didier CODORNIU annonce un prochain conseil de gestion le 18 mars ainsi qu'un cycle de conférences du Parc dans les communes, en attente d'une situation sanitaire plus propice à des réunions publiques. Il se félicite du succès rencontré de l'exposition sur les canyons, installée au château royal de Collioure. Il annonce le projet d'utiliser les moyens de visioconférence pour proposer des conférences en ligne sur les travaux scientifiques portés ou soutenus par le parc.

Il est rappelé des modalités de vote en ligne.

I. Approbation de l'ordre du jour

Didier CODORNIU présente les points à l'ordre du jour avec notamment la modification du règlement intérieur du Conseil de gestion du Parc marin. Cela inclut l'introduction d'une 3^{ème} vice-présidence nécessaire au sein du Conseil de gestion dans le but de consolider le bureau durant cette période de transition et afin d'être opérationnel au moment du renouvellement de la Présidence du Parc marin. Il propose que la présidente du CD66 - Hermeline MALHERBE, puisse occuper cette nouvelle fonction, en respectant un vote à bulletin secret.

Concernant l'extension de la réserve, le Parc marin est positionné comme co-animateur et accompagne le département dans un comité de pilotage installé en 2021. La présidente du CD66 lancera une concertation le 13 janvier prochain auquel le Parc apportera tout son soutien.

Autre point sur le Parlement de la mer, en tant que président, il souhaite une représentativité plus large et pour cela une délibération en commission permanente sera actée. Le Parlement de la mer contribue à travailler conjointement avec le parc marin et les autres structures annexes.

La parole est passée à Hermeline MALHERBE qui salue l'assemblée et précise que Martine ROLLAND prendra la suite de Michel MOLY en tant que représentante du département auprès de la réserve marine de Cerbère-Banyuls au conseil de gestion du Parc.

Le département et les collectivités concernées sont activement engagés dans la concertation du projet d'extension de la réserve marine dans un dialogue citoyen et un objectif de développement durable et équitable mettant l'humain au centre de la mer comme un outil à préserver. Cette concertation aura comme principal objectif la recherche d'un bon consensus entre protection et préservation des activités.

La parole est donnée à Etienne FREJEFOND, Directeur régional adjoint Occitanie de l'OFB qui adresse ses vœux ainsi que ceux du Directeur régional. Même si l'équation n'est malheureusement pas favorable au parc qui perd un poste, il rappelle que l'OFB a rendu un arbitrage en faveur des 8 parcs naturels marins à hauteur de 37 postes supplémentaires.

Dans l'actualité nationale, l'OFB lance son contrat d'objectif et de performance (COP), validé par le Conseil d'administration, pour 5 ans. Il confirme que le domaine maritime est bien présent dans toutes ses dimensions avec un chapitre spécifique aux parcs qui fait état de leur rôle de démonstration où sont mis en œuvre une gestion et une préservation de la biodiversité exemplaire.

Un autre élément mentionné est le budget de l'OFB qui a été voté en légère augmentation, assorti d'une motion soulignant son insuffisance pour répondre aux enjeux de préservation de la biodiversité. Pour autant le budget est rassurant car il consacre une stabilité des plafonds d'emploi et renforce le volet « aires protégées ».

L'ordre du jour est adopté.

II. Adoption du PV du conseil de gestion du 09/07/2021 (Document diffusé avec le dossier de séance)

Didier CODORNIU propose l'approbation du procès-verbal du dernier conseil du 9 juillet 2021. Les nouveaux arrivants nommés dans le dernier arrêté inter-préfectoral ne prennent pas part au vote.

Le conseil de gestion du Parc naturel marin du golfe du Lion approuve le procès-verbal de la session du conseil de gestion du 09 juillet 2021, sans modification.

37 votes favorables
3 abstentions

Délibération n° 2022-001

III. Proposition de modification du règlement intérieur

(Document adressé avec le dossier de séance)

Hervé MAGNIN introduit le sujet.

Guilhem HUBERT et Thierry BOUTHORS signalent une disparité pour la catégorie socio-professionnelle, et souhaitent une augmentation du nombre de représentants professionnels au sein du bureau du conseil de gestion.

Didier CODORNIU propose que cette requête soit débattue lors d'un prochain bureau et sollicite pour cela une formulation officielle par écrit.

Hervé MAGNIN répond qu'il y a un décret auquel il ne peut être dérogé qui fixe la composition du conseil de gestion. Découle de ce décret un arrêté inter-préfectoral qui désigne nominativement tous les membres, titulaires et suppléants. C'est le règlement intérieur qui fixe la composition du bureau, qui n'a pas été modifié dans la version proposée au vote de ce jour.

Didier CODORNIU propose le vote suivant :

Le conseil de gestion du Parc naturel marin du golfe du Lion approuve la modification du règlement intérieur du conseil de gestion du Parc naturel marin du golfe du Lion avec les 4 propositions suivantes :

1- Introduction d'une troisième vice-présidence

2-Précisions sur les conditions de participation au conseil de gestion du Parc naturel marin du golfe du Lion

3-Intégration du cadre d'installation des groupes de travail (GT)

4-Introduction d'une possibilité de réunions à distance du conseil de gestion et du bureau du Parc naturel marin du golfe du Lion.

41 votes favorables

1 vote contre

Délibération 2022-002

IV. Election du ou de la troisième Vice-président(e) en cas de modification du RI adopté

Didier CODORNIU propose la candidature au poste de 3^{ème} vice-présidence Hermeline MALHERBE, Présidente du Conseil départemental des Pyrénées-Orientales et fait appel à d'autres éventuelles candidatures. Le vote se déroule à bulletin secret de manière anonyme.

Les membres du conseil de gestion ont élu Hermeline MALHERBE à la 3^{ème} vice-présidence du Parc naturel marin du golfe du Lion.

39 votes favorables
1 abstention

Délibération n°2022-003

Hermeline MALHERBE remercie l'assemblée et rappelle l'importance que représente pour elle le fait que le département assume cette responsabilité de vice-présidence dans le conseil de gestion aux côtés des autres grandes collectivités que sont la Région et la communauté urbaine de Perpignan. Elle souligne que le parc marin représente en surface l'équivalent du département des Pyrénées Orientales (4000 m² de surface en mer) et englobe tout son littoral.

V. Modalités de soutien financier au dispositif Aire Marine Educative (AME) (Document adressé avec le dossier de séance)

Marc DUMONTIER présente ce point.

Didier CODORNIOU précise que l'objet de cette démarche est de fluidifier le financement des aires marines éducatives (AME). Le conseil de gestion est invité à délibérer sur les critères et les modalités de financement du dispositif AME dans le Parc. Il remercie et félicite cette belle opération de sensibilisation auprès des jeunes et de leurs enseignants et invite l'ensemble des élus à se positionner pour développer ce dispositif ainsi que le directeur du Parc marin sur le volet budgétaire pour multiplier ces AME à l'avenir.

Le conseil de gestion du parc naturel marin du golfe du Lion émet un avis favorable aux modalités de soutien financier au dispositif « aires marines éducatives » (AME).

Vote à l'unanimité

Délibération n°2022-004

VI. Approbation des modalités et critères d'attribution de subvention relatifs au règlement de l'appel à projet 2022 (Document adressé avec le dossier de séance)

Le sujet est présenté par Marc DUMONTIER.

Didier CODORNIOU demande s'il y a des remarques sur la proposition.

Le conseil de gestion du Parc naturel marin du golfe du Lion, après en avoir délibéré, approuve les modalités et critères d'attribution de l'appel à projet 2022 comme suit :

Les thématiques retenues :

Thématique 1 : Développement durable des activités maritimes

Thématique 2 : Actions de sensibilisation, d'éducation à l'environnement maritime avec priorité aux actions de sensibilisation à l'évolution du littoral, à la biodiversité des plages naturelles et à l'intérêt des laisses de mer

Thématique 3 : Restauration et mise en valeur du patrimoine immatériel ou matériel d'intérêt culturel

Thématique 4 : Inventaires naturalistes, acquisition et/ou valorisation de données sur des enjeux de biodiversité marine

Critères communs de sélection :

- Intérêt du projet pour le Parc : en adéquation avec les objectifs du Parc et le plan de gestion
- Qualité et clarté du projet
- Clarté et cohérence du budget
- Communication, diffusion et valorisation

Les modalités

- Tout projet soumis doit impérativement être indexé à l'une des quatre thématiques
- Quelle que soit la thématique, le montant maximum du concours financier du Parc ou des organismes publics est de 80 % (TTC) du coût total du projet, soit une part d'autofinancement obligatoire de 20 % (TTC)
- L'appel à projets sera rendu public sur le site internet du Parc naturel marin du golfe du Lion pour une durée d'au moins 40 jours
- Sur la base du rapport d'évaluation envoyé aux membres du conseil de gestion, une « commission » composée d'agents du Parc, du directeur, du président, des trois vice-présidents et d'un représentant de l'Etat, se réunira, afin de préparer le conseil de gestion à l'éventualité de propositions d'arbitrages

Vote à l'unanimité

Délibération n°2022-005

VII. Avis sur la demande d'AOT pour une zone de mouillage et d'équipements légers dans l'anse de Paulilles et sur du Cap Oullestreil, portée par le Département des Pyrénées-Orientales (mesure compensatoire des travaux du quai Dezoum à Port-Vendres)

Alizée MARTIN présente le projet de ZMEL de Paulilles du Conseil départemental 66 pour lequel un avis du parc est requis.

Manuel MARTINEZ s'interroge sur la réglementation pour la pêche professionnelle à l'intérieur de ces bouées. Il demande s'il sera toujours possible de continuer de pêcher dans ces conditions.

Alizée MARTIN répond qu'il n'y a pas de modification de la réglementation en vigueur et effectivement la pêche sera toujours possible. Il en sera de même pour la pêche de loisir.

Hermeline MALHERBE rappelle le consensus déjà validé lors des précédentes réunions de travail.

Philippe LENFANT demande s'il est prévu des corps-morts avec une éco-conception comme sur l'aire marine protégée du cap d'Agde.

Il n'y a pas d'éco-conception mais l'utilisation de roches naturelles sera utile afin d'éviter le béton.

Guilhem HUBERT indique qu'il ne fait pas partie du consensus issu de la concertation et demande en tant qu'acteur et usager de la zone, à intervenir à la fin de la présentation. En l'état, il est défavorable à l'interdiction d'ancrage toute l'année et signale la nécessité de disposer de bouées de mai à octobre sur leur période d'activité professionnelle.

Didier CODORNIOU rappelle la nécessité de poursuivre cette recherche de consensus, sans négliger les possibilités d'évolution du dispositif. Un désaccord comme celui-là ne veut pas dire que tout doit s'arrêter. Il reconnaît la sensibilité de ce sujet et félicite les réflexions lancées.

Serges PALLARES reconnaît la sensibilité de cette zone et la forte fréquentation qu'elle subit. Dans son ensemble, il est favorable à cette initiative tout en reconnaissant le besoin d'améliorations à apporter, ce projet est une avancée très importante.

Martine ROLLAND rappelle qu'il s'agit d'une 1^{ère} installation avec des ajustements à apporter. La priorité est d'atteindre l'objectif fixé qui est de préserver les posidonies. L'avis qui sera émis conditionnera sûrement le délai d'implantation effectif de la ZMEL.

Guilhem HUBERT se réjouit de l'initiative de cette ZMEL qui est une nécessité pour préserver les posidonies et qu'il soutient depuis longtemps dans la baie de Paulilles. Il alerte aussi sur la situation des transporteurs de passagers qui ont une obligation d'assurer la sécurité lors de la baignade. En effet, à plus de 150 mètres de la côte et selon la météo, il y a des risques de noyade. Il propose un aménagement sur le secteur A, plus proche de la côte, déjà transmis à la DDTM.

Hervé MAGNIN reste sensible à cette problématique mais rappelle que le conseil de gestion n'est pas une instance technique pour rediscuter et analyser ces détails.

Didier CODORNIOU propose que le Conseil de gestion intègre dans son avis la nécessité de la prise en compte des besoins des transporteurs de passagers. Ce sujet de discussion aura toute sa place au sein de la commission nautique à venir.

Antoine PARRA s'interroge sur l'évolution de la capacité d'accueil possible du site.

Alizée MARTIN confirme qu'il y a eu beaucoup de suivis avec jusqu'à 200 bateaux en période estivale, en nette augmentation durant ces deux dernières années marquées par la crise COVID. Il y aura avec ceux du Parc un total de 80 mouillages, sans ajouter les mouillages libres sur la zone sableuse autorisée à l'ancrage. Il y aura donc moins de mouillages prévus par rapport aux pics de fréquentation actuelle mais l'amarrage à couple permettra aussi de pallier au potentiel manque de place.

Michel ROHEE s'interroge sur les animations prévues concernant les barques catalanes avec l'amarrage sur les plages dans la baie de Paulilles.

Hermeline MALHERBE précise que la ZMEL concernera uniquement les engins à moteur et non pas les barques catalanes.

Alizée MARTIN informe que pour 2022/ 2023, les ZMEL seront complétées par des ZIEM (zone d'interdiction aux engins à moteur) sur les sites de Balanti et du Fourat (Port-Vendres) et de l'anse de Terrimbo (Cerbère). Elle rappelle ne pas prendre part au vote étant élue de la structure porteuse du projet.

Didier CODORNIOU invite au vote sur la proposition en l'état avec 4 recommandations, dont celle de prendre en compte le besoin des transporteurs de passagers. Il reste encore du travail pour achever la gestion de ce site remarquable mais il félicite le département pour la qualité de son investissement sur ce projet de ZMEL.

Le conseil de gestion du parc naturel marin du golfe du Lion émet un avis favorable à la création d'une zone de mouillages et d'équipement légers (ZMEL) de Paulilles avec les recommandations suivantes :

- Prise en compte du besoin spécifique d'accès à des mouillages adaptés aux **bateaux de transports de passagers** utilisant aujourd'hui le site ;
- Interdiction d'ancrage **toute l'année** ;
- **Augmentation de la période d'exploitation a minima de mai à octobre**, soit 6 mois au lieu de 3 mois ;
- Equipement a minima de **10 systèmes de mouillages** permettant de résister aux conditions météorologiques durant la saison hivernale, en dehors de la période de mise en place des 51 bouées, afin de permettre l'utilisation de la zone par les plaisanciers sans ancrage.

38 votes favorables
1 vote contre
1 abstention

Délibération n°2022-006

VIII. Adoption de la proposition du groupe de travail pêches sur la mise en place d'un régime déclaratif obligatoire de la pêche de loisir sur le Parc

Présentation effectuée par Maria RUYSSSEN de l'IFREMER, co-animatrice du GT pêche.

J-M RAY s'interroge sur la proposition d'un nouvel outil alors qu'il existe déjà l'application carnet de pêche « FISH FRIENDER » et le site France AgriMer, déjà très largement utilisé.

J.C. HODEAU rappelle aussi les divergences avec ces outils déclaratifs. Le logiciel FISH FRIENDER est déjà validé par l'union européenne et prochainement sur le plan national. La fédération recommande fortement l'emploi de cette application déjà utilisée par environ 150 000 licenciés. Il s'interroge donc sur l'intérêt de vouloir créer quelque chose d'autre alors qu'il existe déjà cette application.

Antoine PARRA s'interroge sur la lourdeur d'une telle déclaration, ce à quoi il lui est répondu qu'elle sera faite une seule fois par an et sur une application en ligne.

Hervé MAGNIN souligne l'intérêt de pouvoir identifier le nombre de pêcheurs de loisir et d'établir un lien avec eux et de leur rappeler que l'on est dans une aire protégée et que la réglementation est susceptible d'évoluer. Sur la question des outils, étant donné qu'il existe déjà des outils comme FISH FRIENDER développé avec des fonds publics, il n'y a pas de raison de ne pas en tenir compte.

A titre d'exemple, il est rappelé l'expérience de la réserve marine qui passe beaucoup de temps à attribuer des licences (1000) et qui pourrait à terme disposer d'un outil plus adéquat.

Le Parc se réjouit de pouvoir faire partie de l'expérimentation du développement d'un outil sur les déclarations de capture, ce qui permettra d'avoir une idée de ce qui est prélevé sur son territoire. Pour pouvoir traiter ces données et les valoriser il faudra veiller à pouvoir y accéder facilement et veiller à l'interopérabilité des outils.

J-M RAY souligne l'exemplarité de leur fédération de pêcheurs en mer, qui fait une déclaration pour toutes les pêches prévues. C'est une déclaration volontaire et non obligatoire très utile pour l'étude des quotas et leur pérennisation.

J-M PEREZ rappelle que c'est une activité où beaucoup de procédures sont déjà mises en place. A ce jour, on en reste à une déclaration volontaire et obligatoire pour l'étude des quotas. Il peut y avoir une discussion sur l'outil mais il approuve le principe.

Marion BRICHET indique travailler avec l'IFREMER pour l'outil de déclaration sur la pêche de loisir à l'échelle de la façade Méditerranée qui n'est pas opérationnel encore au niveau national. Cela est vu comme une expérimentation au niveau local avant un déploiement à un niveau national.

Guilhem HUBERT s'interroge sur les transports maritimes, si une licence est-elle à délivrer dans son cas.

Maria RUYSSSEN précise qu'elle sera à compléter par la déclaration individuelle volontaire des pêcheurs de loisirs embarqués sur le navire. L'outil de déclaration des captures qui sera piloté par l'IFREMER est pensé dans le but d'un rapportage à la DPMA (Ministère de la mer) et à l'UE. Les AMP comme les fédérations seront des acteurs centraux de cette initiative.

Serges PALLARES signale que cette proposition va dans le bon sens puisque la pêche professionnelle subit des lourdes contraintes. Il est important que la pêche de loisirs apporte aussi sa contribution sous la forme de déclaration et doit être solidaire en montrant l'exemple au niveau de la Méditerranée. La ressource n'est pas inépuisable. Un état des lieux donnera un bon signal surtout pour les pêcheurs professionnels déjà bien pénalisés.

Didier CODORNIU rappelle que les délibérations ont du sens et un engagement très fort qui doivent permettre de répondre aux enjeux stratégiques de la Méditerranée (pêche/ économie/ biodiversité) ce qui permettra de présenter des éléments de constat étayés au niveau de l'Europe. Il remercie le GT qui a proposé cette délibération qui va dans le bon sens.

Hervé MAGNIN demande des éléments de calendrier sur la mise au point de l'outil et de la date à laquelle pourrait s'appliquer la déclaration obligatoire.

Maria RUYSSSEN indique que ce régime de déclaration obligatoire pourrait démarrer avant la fin de la saison estivale, si l'Etat arrivait à produire ce nouveau cadre réglementaire. Au moment de sa sortie, il y aura un volumineux travail de communication afin de sensibiliser les pêcheurs, notamment ceux qui ne sont pas fédérés.

Le GT pêches propose au conseil de gestion de délibérer sur l'opportunité de mettre en place un régime déclaratif de la pêche de loisir obligatoire pour tous les pratiquants, et sur la base du volontariat pour le renseignement des prises.

Sur proposition du groupe de travail pêches, le conseil de gestion du parc naturel marin du golfe du Lion émet un avis favorable sur l'opportunité de mettre en place un régime déclaratif de la pêche de loisir de la manière suivante :

Déclaration des pêcheurs

Proposition de la rendre **obligatoire pour tous les pêcheurs de loisirs sur l'ensemble du Parc, sans limite de nombre et de manière gratuite**

Déclaration des captures

Proposition de s'orienter vers **une déclaration volontaire des captures ciblant les espèces sensibles** compte tenu du contexte local. Les données à renseigner seront retravaillées avec l'aide des scientifiques

Outil déclaratif

Compte tenu du nombre très important de pêcheurs de loisir sur le Parc et de l'expérience proche de la réserve naturelle de Cerbère-Banyuls qui gère déjà 1 000 demandes annuelles par papier, la question d'une gestion de ces deux dispositifs passera obligatoirement par **un outil en ligne à développer ou adapter**

40 votes favorables
1 vote contre

Délibération n°2022-007

IX. Renouvellement du mandat du groupe de travail pêche du Parc

Point présenté par Maria RUYSSSEN.

Bernard PEREZ est tout à fait favorable à la reconduction mais, il alerte sur la gestion des Graus du Barcarès et de Leucate qui ne sont pas dans le périmètre du parc marin.

La mobilisation et la production du groupe de travail durant ce premier cycle conforte le besoin de renouveler son mandat suivant les mêmes axes de travail que lors du premier mandat.

Le conseil de gestion du Parc naturel marin du golfe du Lion émet un avis favorable au renouvellement du groupe de travail pêches suivant les mêmes axes de travail que lors du premier mandat.

38 votes favorables
0 vote contre
0 abstention

Délibération n°2022-008

X. Renouvellement du mandat du groupe de travail ZPF du Parc

Présentation faite par Philippe LENFANT

Thierry BOUTHORS rappelle que le GT a été créé en 2019 antérieurement à la demande du CD66 pour l'extension de la réserve. Ce projet s'est télescopé avec l'organisation du GT ZPF, de ce fait il s'interroge sur la manière dont ce groupe va continuer à travailler. Aucun membre n'a participé au comité de pilotage conjoint pour l'extension de la réserve. Quel rôle le GT va-t-il jouer et restera-t-il associé à ce projet d'extension de la réserve ?

Hervé MAGNIN précise que la démarche ZPF du Parc va se fondre dans le projet d'extension en préservant l'échelle de travail de la zone biogéographique de la côte rocheuse. L'année 2021 a été consacrée à un comité de pilotage visant à organiser la concertation.

Pour les trois sessions d'ateliers prévues en 2022, tous les membres du GT ne pourront être mobilisés, seuls les têtes de réseaux seront ciblées dans la concertation. L'ensemble des membres du GT seront par contre tenus régulièrement informés des avancées jusqu'à l'étape finale de la préparation de l'avis du conseil de gestion sur lequel devra plancher le GT et qui comprendra le projet d'extension de la

réserve ainsi que d'autres mesures complémentaires sur la côte vermeille.

Hermeline MALHERBE rappelle l'invitation du 13 janvier prochain conjointe avec la préfecture sur le lancement de la concertation de l'extension qui est aussi lourde qu'une création de réserve. Il avait été souhaité de démarrer avant la fin de l'année mais faute de possibilité, cela a démarré en début d'année 2022. L'important était de démarrer cette consultation en dehors des périodes électorales. La Réserve étant dans le périmètre du parc, le parc est évidemment associé à ce projet d'extension.

Catherine PIANTE indique que le mandat est bien équilibré entre les problématiques écologiques et les aspects socio-économiques. Dans le cadre de la question de l'élargissement du GT ZPF, le WWF est intéressé à rejoindre ce GT.

Didier CODORNIOU accède à la demande de participation du WWF au GT ZPF.

Francis MORLON en tant que nouvel élu, découvre la richesse de ce CG. Il souhaiterait une présentation des différents GT mis en place et connaître les modalités de participations.

Didier CODORNIOU approuve cette demande.

Jean-Michel SOLE est favorable à l'extension de la réserve sur la côte et rappelle de tenir informé les populations locales, demandeuses et porteuses des travaux.

Hervé MAGNIN notifie qu'une plateforme de débat en ligne s'ouvrira dans le cadre du partenariat avec l'université de Montpellier qui permettra de partager l'avancée des échanges avec les concitoyens.

Pauline LAPOSTOLLE informe en tant que co-animatrice avec Philippe LENFANT, qu'elle travaille à la façade Méditerranée de l'OFB sur la thématique des zones de protection forte et gère un cycle de webinaires sur les ZPF. Il y aura au total 10 webinaires pour un large public durant cette année dont 4 qui seront dédiés spécifiquement au cas du parc marin. Une diffusion large sera faite dont chacun pourra se faire le relai.

Le conseil de gestion du Parc naturel marin du golfe du Lion émet un avis favorable au renouvellement du groupe de travail ZPF suivant les mêmes axes de travail que lors du premier mandat.

38 votes favorables
1 vote contre

Délibération n°2022-009

XI. Présentation du livre Mémoires & cuisine des gens de mer par Victoria MAGENTI

Didier CODORNIOU indique que le livre « mémoire cuisine des gens de mer » sera distribué aux membres du CG.

Christophe MANAS félicite le travail de Victoria MAGENTI.

Victoria MAGENTI rappelle que ce travail avait démarré depuis 2017 lors de la mission d'étude et par la suite du plan de gestion du parc marin. Il y avait une nécessité absolue de préserver la mémoire des gens de mer.

Elle remercie la collaboration de nombreux partenaires tels que le musée de Palamos, la DRAC et la rencontre passionnante des personnalités et des témoins pour un certain nombre centenaires.

Le livre se divise en 3 parties (ethnologie - la mémoire, les recettes proposées et des fiches techniques vulgarisées concernant les espèces). Il a été édité en septembre et sera diffusé à l'ensemble des membres du conseil de gestion.

Didier CODORNIU lève la séance.

Didier CODORNIU

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'D. Codorniu', written over a vertical line that serves as a separator between the name and the title.

1^{er} Vice-président du conseil de gestion
du Parc naturel marin du golfe du Lion
Par intérim du Président